



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MONTAUBAN-DE-LUCHON

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Feuillet 098-2025

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE RÈGLEMENTANT LA CIRCULATION RUE DU TAILLEUR

Arrêté n°2025-046A

Le maire de Montauban de Luchon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n°89-413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie routière et le Décret n°89-631 du 4 septembre 1989.

Vu le Code de la Route.

Vu le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8^{ème} partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et les arrêtés subséquents qui l'ont modifié et complété.

Considérant la demande en date du 14 mai 2025 déposée par l'entreprise **PENE TP**, représentée par Monsieur Renaud PENE, sise rue du Sescas à Montauban de Luchon,

ARRÊTE

Article 1 : La rue du Tailleur est ouverte au double sens de circulation **pour les camions de chantier de l'entreprise PENE TP**. Les moyens de signalisation seront mis en place par l'entreprise **PENE TP**.

Article 2 : Ces dispositions entreront en vigueur le **jeudi 15 mai 2025 à 8 h 00** et resteront applicables jusqu'au **vendredi 23 mai 2025 à 18 h 00**, les conditions normales de circulation seront rétablies tous les jours à 18h00, le week-end ainsi qu'à la fin des travaux.

Article 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Il sera publié sur le site internet de la mairie de Montauban de Luchon, et affiché aux extrémités du chantier.

Article 5 : Le Maire de Montauban-de-Luchon, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bagnères de Luchon et l'entreprise **PENE TP** sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montauban de Luchon,

Le 15 mai 2025.

 Le Maire,
Claude CAU.

Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 15/05/2025
Notifié à l'intéressé le 15/05/2025